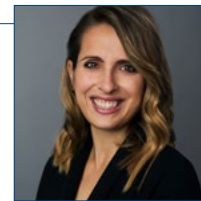




FONDS
MUNICIPAL
VERT

GREEN
MUNICIPAL
FUND

Un programme de la
FCM
FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS



M^{me} Émilie Marleau
Conseillère pour le Québec

Comment devenir une municipalité résiliente aux changements climatiques ?

Saviez-vous qu'en 2023, le total de pluie mensuel moyen au Québec a été le plus bas des cent derniers mois de juin¹ ? Toutefois, pendant qu'il y avait des feux de forêt en Abitibi-Témiscamingue et sur la Côte-Nord, certaines régions recevaient un surplus de pluie, dont Sorel en Montérégie et Rivière-Bleue au Bas-Saint-Laurent. Feux de forêt, orages violents, érosions côtières ne sont que quelques exemples qui nous permettent de constater l'ampleur des conséquences des changements climatiques au Québec et partout dans le monde.

Le Fonds municipal vert est un partenaire de choix pour les municipalités québécoises souhaitant accélérer leurs efforts pour lutter contre les changements climatiques et s'y adapter. Les orientations stratégiques du **Plan triennal 2023-2026 du FMV** sont alignées avec les objectifs du gouvernement du Québec dans son Plan pour une économie verte 2030. Un élément commun clef est l'accélération de la transformation vers des collectivités carboneutres et résilientes.

L'impact dans nos collectivités

Les impacts des changements climatiques deviennent de plus en plus concrets dans la vie quotidienne, et leurs effets sur les actifs municipaux continuent de se décupler. Ils affectent les municipalités de différentes façons selon leur emplacement, les services qu'elles offrent et les systèmes naturels et artificiels à leur disposition.

Comme mentionné dans notre *Guide pour l'intégration des considérations climatiques dans la gestion des actifs municipaux*, les impacts divergent également selon les types d'actifs que possède la municipalité :

Actifs naturels : les changements climatiques ont des répercussions sur les terres humides, les ruisseaux, les deltas, les zones intertidales, les parcs, les forêts et les aquifères en perturbant leur équilibre. L'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes ainsi que l'aggravation des sécheresses peuvent entraîner des changements radicaux dans les systèmes physiques et biologiques.

Actifs bâtis : Les changements climatiques ont une incidence sur les systèmes de transport, les bâtiments, les réseaux d'aqueduc, les réseaux d'égouts, les infrastructures maritimes, les systèmes de drainage et de protection contre les inondations, les installations de déchets solides et les systèmes électriques. La fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes amplifient les risques de surcharge et même de défaillance de ces actifs. À mesure que la fiabilité des systèmes d'infrastructure diminue, il devient plus difficile et plus coûteux d'atteindre les niveaux de service visés².

Quel rôle peuvent jouer les municipalités dans l'adaptation aux changements climatiques ?

Le rôle des gouvernements locaux est primordial dans un Québec où l'impact des changements climatiques varie d'une région à une autre et, par le fait même, où la planification des mesures d'adaptation doit varier d'une région à une autre.

À noter que les stratégies suivantes correspondent à la fois aux objectifs du Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 et aux priorités du Fonds municipal vert.

1. Intégrez les changements climatiques dans vos pratiques de gestion des actifs

Par le passé, les décisions en matière d'infrastructure reposaient sur des données historiques. Cela signifie que les infrastructures existantes ont été construites pour bien fonctionner dans un climat qui n'existe plus; elles pourraient ne pas fournir les niveaux de service requis à l'avenir. La façon dont les infrastructures sont planifiées, conçues et exploitées doit changer, en tenant compte des conditions qu'elles connaîtront tout au long de leur cycle de vie.

Découvrez comment vous pouvez réduire la vulnérabilité de votre collectivité face aux changements climatiques en consultant nos outils en ligne: **Cheminement d'apprentissage: Résilience climatique et gestion des actifs**. Consultez également le **Guide pour l'intégration des considérations climatiques dans la gestion des actifs municipaux**.

¹ « Faits saillants » (MELCCFP, 2023), <https://environnement.gouv.qc.ca/climat/Faits-saillants/2023/juin.htm#sec>.

² *Guide pour l'intégration des considérations climatiques dans la gestion des actifs municipaux* (Fédération canadienne des municipalités, 2022), p. 4.

2. Réduisez les émissions de GES en transport

Au Québec, 34% des émissions de GES proviennent du transport routier³. Particulièrement dans les collectivités rurales et éloignées, où les choix se font rares, il peut être difficile de délaissier l'utilisation de sa voiture personnelle. Avec le **soutien du Fonds municipal vert (FMV)** et des autres programmes de financement disponibles, les municipalités de toutes les tailles peuvent :

- Modifier leur approche d'aménagement du territoire pour réduire les besoins en transport et encourager les déplacements actifs;
- Investir dans le transport collectif et réduire l'utilisation de la voiture à passager unique;
- Imposer des critères de réduction des GES dans l'octroi de leurs contrats municipaux (approvisionnement);
- Convertir la flotte municipale de véhicules ou d'équipements à l'électricité ou à l'énergie verte;
- Favoriser le partage des équipements spécialisés.

3. Construisez une économie verte

Un des secteurs d'activité désignés dans notre Plan triennal 2023-2026 est l'économie circulaire. Dans une économie circulaire et carboneutre, les municipalités déploient des stratégies et des mesures incitatives afin de s'assurer que les matières et les produits résiduels sont utilisés dans la collectivité à leur plus grande valeur possible et sont gérés en tant que ressources. Plus concrètement, le FMV offre des occasions de financement pour :

- Convertir les déchets organiques municipaux en bioénergie, comme le gaz naturel renouvelable ou en favorisant la capture des gaz de sites d'enfouissement;
- Convertir les équipements municipaux à l'utilisation de la bioénergie (biomasse, chaleur résiduelle);
- Encourager le réemploi et l'économie circulaire;
- Valoriser les rejets thermiques.

Laissez-vous inspirer par le projet **Réemploi+, une solution collaborative par le réemploi des matières résiduelles**.

4. Décarbonez vos bâtiments

Pour appuyer les objectifs ambitieux des municipalités québécoises en matière de carboneutralité, le FMV leur offre le soutien requis afin d'élargir la mise en œuvre de solutions durables, résilientes et carboneutres. La majorité du financement approuvé par le FMV au cours des dernières années était d'ailleurs en lien avec la décarbonisation des bâtiments.

Grâce à ses outils, guides, fiches d'information, mais surtout à ses subventions et prêts, le FMV peut vous permettre de :

- Construire de nouveaux bâtiments municipaux nets zéro (ou prêts à être net-zéro);
- Favoriser la rénovation écoénergétique de bâtiments résidentiels (conversion du chauffage, isolant) à l'aide du programme **Financement de l'efficacité communautaire**;
- Rénover les **bâtiments de loisirs** municipaux pour diminuer leur consommation énergétique;
- Fournir des incitatifs pour la construction et la rénovation écoénergétique de **logements abordables durables**.

Financement offert par le Fonds municipal vert

Le FMV finance des projets locaux de développement durable qui permettent aux municipalités d'adopter plus rapidement des solutions climatiques en énergie, transport, aménagement du territoire, économie circulaire et adaptation. Notre financement peut couvrir entre 20% et 80% des coûts admissibles du projet.

Le FMV offre des subventions pour la réalisation de plans, d'études et de projets pilotes, ainsi qu'un prêt combiné à une subvention pour les projets d'immobilisations.

Si vous êtes prêt(e) à transformer votre collectivité en collectivité carboneutre et résiliente, étape par étape, communiquez avec notre équipe à fmvinfo@fcm.ca ou au 1 877 417-0550. Nous vous soutiendrons, une étape à la fois.

³ « Réduire les GES en transport » (gouvernement du Québec, 2023), <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/actions-lutter-contre-changements-climatiques/reduire-ges-transport>.